

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 1^{er} mai 2019**

Communication n° 14/05.2019

Objet: pontons privés le long du sentier du lac

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Chaque année et dès la belle saison, les pontons privés le long du sentier du lac sont utilisés par des personnes non autorisées pour se prélasser ou pique-niquer, malgré les injonctions des propriétaires concernés.

Afin de pouvoir remédier à cet état de fait, la Municipalité a fait poser, avec l'accord des propriétaires concernés, une signalétique de 400x200 mm proposée par PRM indiquant que le ponton est privé. Celle-ci est uniforme sur le territoire de la Commune et des Communes partenaires de PRM. Les agents pourront ainsi intervenir et obliger les contrevenants à quitter le ponton sous peine de dénonciation.

La Municipalité

Saint-Prex, le 1er mai 2019/cm – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Carine Tinguely, municipale, au 079 354 15 83